



PLAFOND DE LA SECURITE SOCIALE POUR L'ANNEE 2026

Fiche Pratique CDG 50

FONDEMENT JURIDIQUE

- Arrêté du 22 décembre 2026 (NOR : CPPS2536168A) portant fixation du plafond de la sécurité sociale pour 2026 (JO du 23 décembre 2025).

DATE D'EFFET : 1ER JANVIER 2026

REMUNERATIONS CONCERNEES

L'arrêté cité en référence relève le plafond de la sécurité sociale pour les rémunérations versées **entre le 1er janvier et le 31 décembre 2026**.

PLAFOND MENSUEL DE LA SECURITE SOCIALE

Le plafond mensuel de la sécurité sociale est fixé à **4 005 euros**.

PLAFOND JOURNALIER DE LA SECURITE SOCIALE

Le plafond journalier de la sécurité sociale est fixé à **220 euros**.

PLAFOND HORAIRE DE LA SECURITE SOCIALE

Le plafond horaire de la sécurité sociale est fixé à **30 euros**.